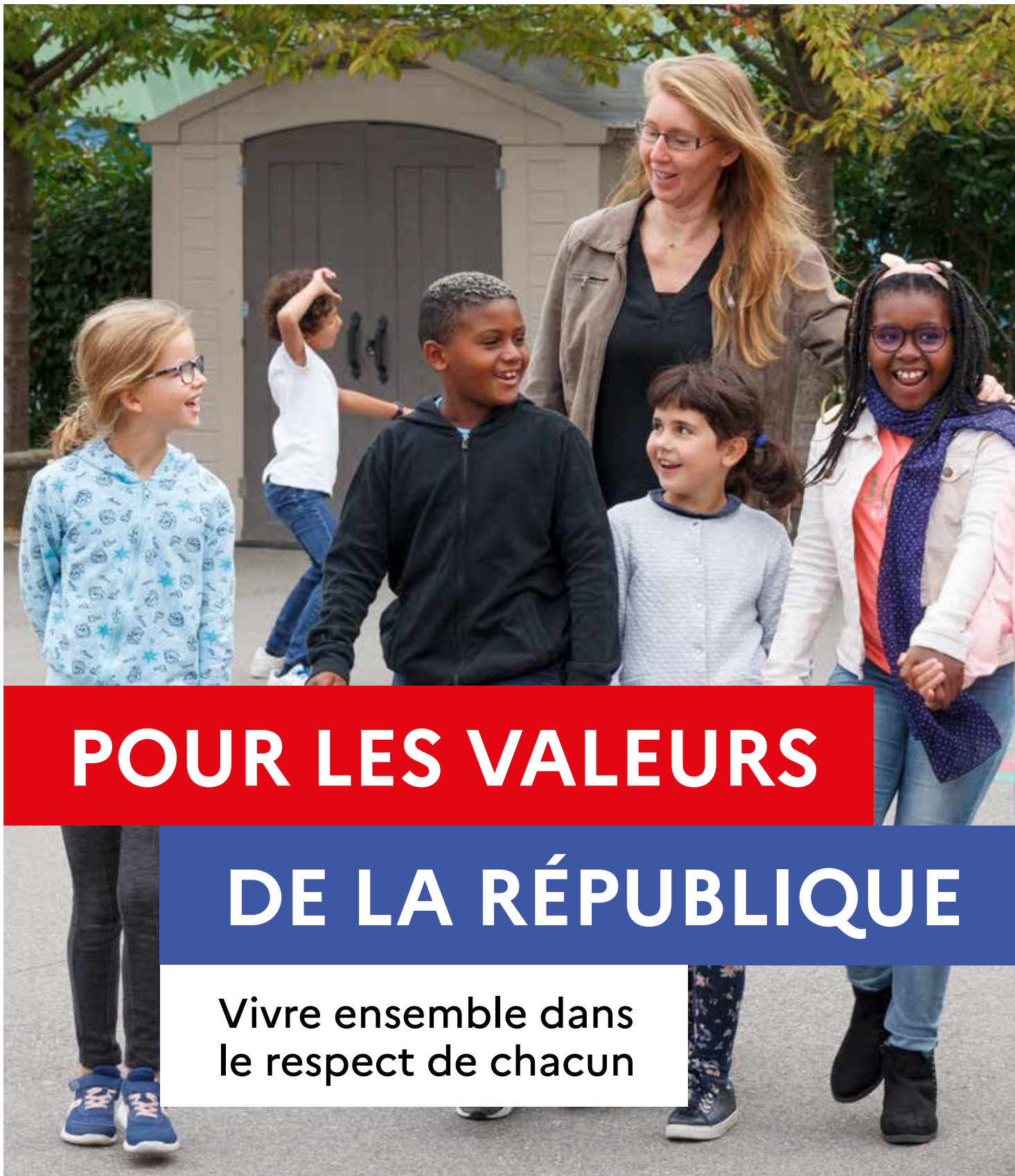




MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS

*Liberté
Égalité
Fraternité*



POUR LES VALEURS

DE LA RÉPUBLIQUE

**Vivre ensemble dans
le respect de chacun**

UNE MOBILISATION COLLECTIVE

POUR FAIRE VIVRE ET RESPECTER LES VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE

Un carré régalien dans chaque académie

- ✓ Dans chaque rectorat, une organisation des ressources est mise en place sous l'appellation de « carré régalien » depuis la rentrée 2021.

Objectif : améliorer la réponse publique dans quatre domaines stratégiques :

- protection et promotion des valeurs de la République ;
- lutte contre le séparatisme et la radicalisation ;
- lutte contre les violences scolaires ;
- lutte contre le harcèlement.

Des équipes Valeurs de la République mobilisées sur le terrain

Pilotées par les recteurs, les équipes académiques apportent un **soutien concret** aux écoles et établissements, notamment en situation de crise :

- ✓ elles peuvent se déplacer rapidement sur site pour soutenir les personnels et proposer des réponses pédagogiques, réglementaires, disciplinaires en fonction des situations rencontrées ;
- ✓ elles disposent d'une **adresse électronique** permettant aux directeurs d'école, aux inspecteurs de l'éducation nationale et aux chefs d'établissement de les saisir directement ;
- ✓ elles peuvent solliciter la cellule ministérielle de veille et d'alerte, l'équipe nationale Valeurs de la République ou le Conseil des sages de la laïcité en cas de fait grave.

Un coordinateur
laïcité du ministère
rappelle le demandeur
sous 24h.

Un programme de lutte contre le harcèlement à l'école

- ✓ Après une phase d'expérimentation de deux années, **le programme PHARE a été généralisé** à toutes les académies à la rentrée 2021.

Objectif : doter toutes les écoles et tous les établissements scolaires d'une stratégie globale d'intervention

- ✓ Au cœur du programme PHARE, une **plateforme digitale** regroupe :
 - tous les contenus éducatifs destinés aux ambassadeurs collégiens, aux élèves du CP à la 3^e et aux adultes (parents, personnels) ;
 - les outils de suivi pour les responsables de l'établissement et les superviseurs académiques ;
 - une cartographie des actions à mener pour lutter contre le harcèlement et le cyberharcèlement.

DES MESURES CONCRÈTES POUR AIDER LES PERSONNELS

À FAIRE RESPECTER LA LAÏCITÉ

Un formulaire de saisine en ligne « atteinte à la laïcité »

Depuis juin 2018, les personnels de l'éducation nationale ont la possibilité de **faire part au ministère d'une situation dont ils ont été témoins ou d'une difficulté qu'ils rencontrent** en matière de laïcité en se connectant sur : eduscol.education.fr/1621/le-formulaire-atteinte-la-laicite.

Un vademecum de la laïcité publié et actualisé depuis 2018

Destiné à l'ensemble des personnels, le vademecum *La Laïcité à l'École* prend la forme de **fiches pratiques qui ont pour but de :**

✓
rappeler le sens
de la laïcité et aider
les professeurs
à le transmettre
aux élèves

✓
permettre aux équipes
d'agir en cas d'atteinte
ou de remise en cause
de la laïcité

✓
constituer
un support
de formation
et de réflexion

✓
apporter des
réponses juridiques
précises aux
personnels

Le Conseil des sages de la laïcité

Instauré en janvier 2018, le Conseil des sages est une instance d'expertise, placée auprès du ministre, qui a pour objet d'aider à **préciser la position de l'institution scolaire en matière de laïcité et de fait religieux**, notamment sur des cas inédits.

Objectif : opérer une veille juridique continue et participer régulièrement aux actions de formation

DES OUTILS JURIDIQUES ET DE VEILLE POUR PROTÉGER LES PROFESSEURS ET LES PERSONNELS

- La **protection fonctionnelle** est octroyée sans délai aux personnels en cas de difficulté.
- La **loi du 24 août 2021 a renforcé la protection des professeurs et des agents publics** :
 - l'**amendement dit « Samuel Paty »** prévoit que le fait d'entraver, d'une manière concertée et à l'aide de menaces, l'exercice de la fonction d'enseignant est puni de 3 ans d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende ;
 - le **délit de séparatisme** prévoit que 5 ans d'emprisonnement et 75 000 euros d'amende peuvent être requis contre toute personne menaçant, violentant ou intimidant un élu ou un agent de service public pour se soustraire aux règles des services publics.
- **Deux guides** sont à la disposition des professeurs pour les informer et leur décrire les premières démarches à engager lorsqu'ils sont victimes d'une agression ou d'une accusation.

DE NOUVELLES RESSOURCES POUR TRANSMETTRE

LES VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE



Un Guide républicain dans toutes les écoles et tous les établissements

À la rentrée 2021, tous les établissements scolaires ont reçu un coffret réunissant trois ouvrages :

- ✓ *L'Idée républicaine – Repères pour aujourd'hui*, un recueil d'études, de textes et de principes juridiques fondamentaux ;
- ✓ *La République à l'École*, des ressources pédagogiques identifiant dans chaque champ disciplinaire enseigné de l'école au lycée la manière dont les valeurs de la République peuvent être transmises ;
- ✓ le vademecum *La Laïcité à l'École*, dans une version actualisée et augmentée.

Toutes ces ressources sont en ligne sur Éduscol.

Un enseignement moral et civique renforcé

- ✓ Au lycée, **les programmes ont été renouvelés** autour de notions centrales :
 - la liberté en 2^{de} ;
 - l'égalité et la fraternité en 1^{re} ;
 - la démocratie et ses enjeux en terminale.
- ✓ Les **pratiques actives**, reposant sur l'analyse de situations concrètes, l'argumentation, la discussion réglée, le débat, sont encouragées. Des ressources d'accompagnement sont mises à la disposition des professeurs.

L'enseignement moral et civique est désormais intégré dans le contrôle continu et entre dans l'évaluation du baccalauréat.

Une campagne nationale de communication

- ✓ Déployée à la rentrée 2021 en affichage, sur Internet, sur les réseaux sociaux et dans les écoles et les établissements scolaires, la **campagne « C'est ça la laïcité »** inscrit la laïcité dans le quotidien des enfants, comme vecteur d'émancipation et comme la condition d'épanouissement des libertés individuelles.
- ✓ **Les huit affiches produites se sont accompagnées de fiches pédagogiques** pour permettre aux professeurs d'aborder la question de la laïcité en classe.



UN PLAN DE FORMATION AMBITIEUX

POUR TOUS LES PERSONNELS

Un Plan national de formation de grande ampleur

1 000 formateurs recevront 60 h de formation. Ils piloteront la formation de 250 000 personnels chaque année.

100 formateurs recevront une formation renforcée de 120 à 150 h (avec diplôme universitaire). Ils viendront en appui des équipes académiques Valeurs de la République.

Objectif : 1 million de personnels formés en quatre ans

Un parcours de formation sur M@gistère

- ✓ **Tous les personnels peuvent se former** depuis mars 2021 en suivant le parcours national « Faire vivre les valeurs de la République » accessible sur la plateforme M@gistère.
- ✓ Ce parcours se compose de :
 - 2 h de mise à niveau pour tous les personnels ;
 - 4 h d'approfondissement pour les professeurs.

POUR LES FUTURS PROFESSEURS ET CPE

- un module obligatoire sur la laïcité et les valeurs de la République en formation initiale (36 h minimum) ;
- à compter de la session 2022 des concours externes et troisièmes concours de recrutement des personnels enseignants et des conseillers principaux d'éducation : nouvelle épreuve orale d'admission sur l'aptitude du candidat à s'approprier les exigences du service public et à faire partager les valeurs de la République.